

LIVRET D'ACCUEIL

SOINS INFIRMIERS
A DOMICILE



Table des matières

I- Présentation	3
1. Les missions du SSIAD	3
2. Le secteur d'intervention	3
II- Fonctionnement.....	4
III- Le personnel.....	4
IV- La prise en charge des soins	6
1. Le SSIAD : pour qui ?	6
2. Modalités administratives d'admission	6
3. Le suivi et la continuité des soins	6
4. Que faire en cas de question ou de problème ?	6
5. Coordonnées du SSIAD :.....	7

I- Présentation

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) a été rattaché en 2004 au Centre Hospitalier Dr Eugène Jamot de La Souterraine.

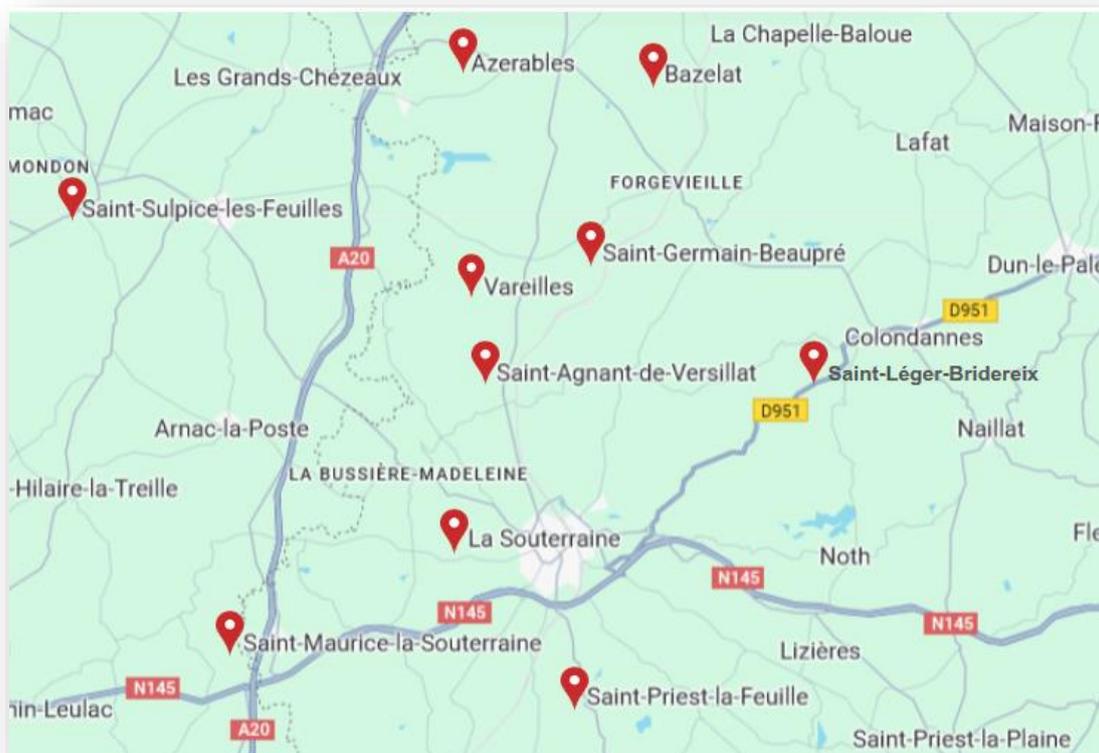
1. Les missions du SSIAD

Les missions poursuivies par le SSIAD en application des objectifs de son projet de service :

- Permettre aux personnes de se maintenir le plus longtemps possible à leur domicile, en aidant la personne à maintenir ou retrouver son autonomie
- Limiter les hospitalisations récurrentes
- Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état du bénéficiaire
- Faciliter un retour à domicile après une hospitalisation longue
- Apporter conseils et soutien aux familles et à l'entourage
- Eviter ou retarder une entrée en institution

2. Le secteur d'intervention

La zone d'intervention du SSIAD de La Souterraine s'étend sur 10 communes du canton de La Souterraine :



II- Fonctionnement

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile intervient au domicile des usagers.

Ce service de **42 places** est ouvert aux personnes âgées ou handicapées (2 places) dont l'état de santé nécessite un soutien et un suivi dans leur cadre de vie habituel.

La prise en charge est réalisée sur prescription médicale du médecin traitant.

Le SSIAD est géré par le Centre Hospitalier mais travaille en relation étroite avec les médecins libéraux et autres auxiliaires médicaux, ainsi qu'avec les services d'aide à domicile.

Le SSIAD se situe dans les locaux du Centre Hospitalier.

III- Le personnel

La cadre de santé :

- Manage l'équipe soignante,
- Garant de la qualité et de la sécurité des soins dispensés,
- Interlocuteur pour la personne et son entourage,
- Garant des conditions de travail des agents,
- Assure le lien avec les professionnels et partenaires extérieurs.

L'infirmière coordinatrice :

- Anime l'équipe aide-soignante,
- Evalue l'autonomie de la personne,
- Analyse les besoins de la personne,
- Elabore les plans de soins, mais n'assure pas les soins infirmiers,
- Participe à la coordination avec les autres intervenants,
- Interlocuteur pour la personne et son entourage.

Lorsqu'il y a prescription de soins infirmiers (injections, prise de sang, perfusions, ...), ceux-ci sont dispensés par l'infirmière(er) libérale, au libre choix du patient.

L'infirmière(er) doit conclure une convention avec le Centre Hospitalier de La Souterraine qui assure le règlement des actes effectués.

Les aides-soignant(e)s

Diplômé(e)s, ils/elles travaillent en collaboration et sous le contrôle de l'infirmière coordinatrice du SSIAD en

- Assurant les soins d'hygiène et de confort (aide à la toilette, douche, capiluve, pédiluve, habillage, déshabillage, pose des bas de contention, prévention des escarres),
- Apportant leur aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie
- Assurant une surveillance de l'état de santé (contrôle de température, de l'état cutané, douleur, poids),
- Contribuant à l'éducation de la personne et de son entourage concernant la dénutrition, la manutention, le matériel paramédical, ...,
- Réalisant des soins de bouche non-médicamenteux,
- Réalisant la surveillance de l'élimination et/ou en réalisant des soins concernant la sonde-vésicale, des soins cicatrisés de stomie,
- Accompagnant au lever et au coucher, à l'installation en fonction des pathologies ou du handicap ou encore à la marche,
- Accompagnant la fin de vie à domicile.

L'aide-soignant(e) ne remplace pas l'aide à domicile.

IV- La prise en charge des soins

1. Le SSIAD : pour qui ?

Le décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 prévoit que les SSIAD peuvent assurer des soins de nursing effectués par des aides-soignants et techniques assurées par des infirmières, auprès des personnes de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, et des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap.

2. Modalités administratives d'admission

L'admission est réalisée **sur prescription médicale** et **après évaluation de l'état** de santé et des besoins par l'infirmière coordinatrice (selon la grille AGGIR). Les entrées au SSIAD sont limitées et les demandes ne peuvent être honorées qu'en fonction des places disponibles.

Un dossier d'inscription est renseigné avant l'admission. C'est le Directeur du Centre Hospitalier de La Souterraine qui prononce l'admission.

3. Le suivi et la continuité des soins

Un cahier de liaison est laissé au domicile du bénéficiaire, accessible à tout autre intervenant extérieur et / ou libéral ainsi qu'à sa famille.

La fiche individuelle de prise en charge établie à l'entrée sera régulièrement revue et réadaptée par l'infirmière coordinatrice.

4. Que faire en cas de question ou de problème ?

Quelles que soient les questions ou les problèmes, l'utilisateur peut rencontrer ou contacter l'infirmière coordinatrice qui essaiera de trouver la solution la mieux adaptée à la situation.

5. Coordonnées du SSIAD :



Centre Hospitalier Dr Eugène Jamot

12 rue Pasteur

23300 LA SOUTERRAINE

☎ 05 55 89 58 00

Mme Marie laure COLLET

Cadre de santé

05 55 89 86 38

marie-laure.collet@ch-lasouterraine.fr

SSIAD

☎ 05 55 89 58 49

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

ssiad@ch-lasouterraine.fr

La bientraitance est une démarche volontariste, institutionnelle, collective et individuelle d'amélioration continue des pratiques professionnelles visant à promouvoir :

- Le respect de la liberté et des droits de l'utilisateur et de ses proches.
- Le respect de sa dignité et de sa singularité.
- Le respect de la prise en compte de ses besoins et de ses attentes spécifiques.

Tout en maintenant la vigilance sur les risques de maltraitance et leurs signalements.

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

1. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur.

2. Donner à l'utilisateur et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.

3. Garantir à l'utilisateur d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.

4. Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur.

5. S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur.

6. Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.

7. Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie.

8. Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil au service de l'utilisateur.

9. Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.

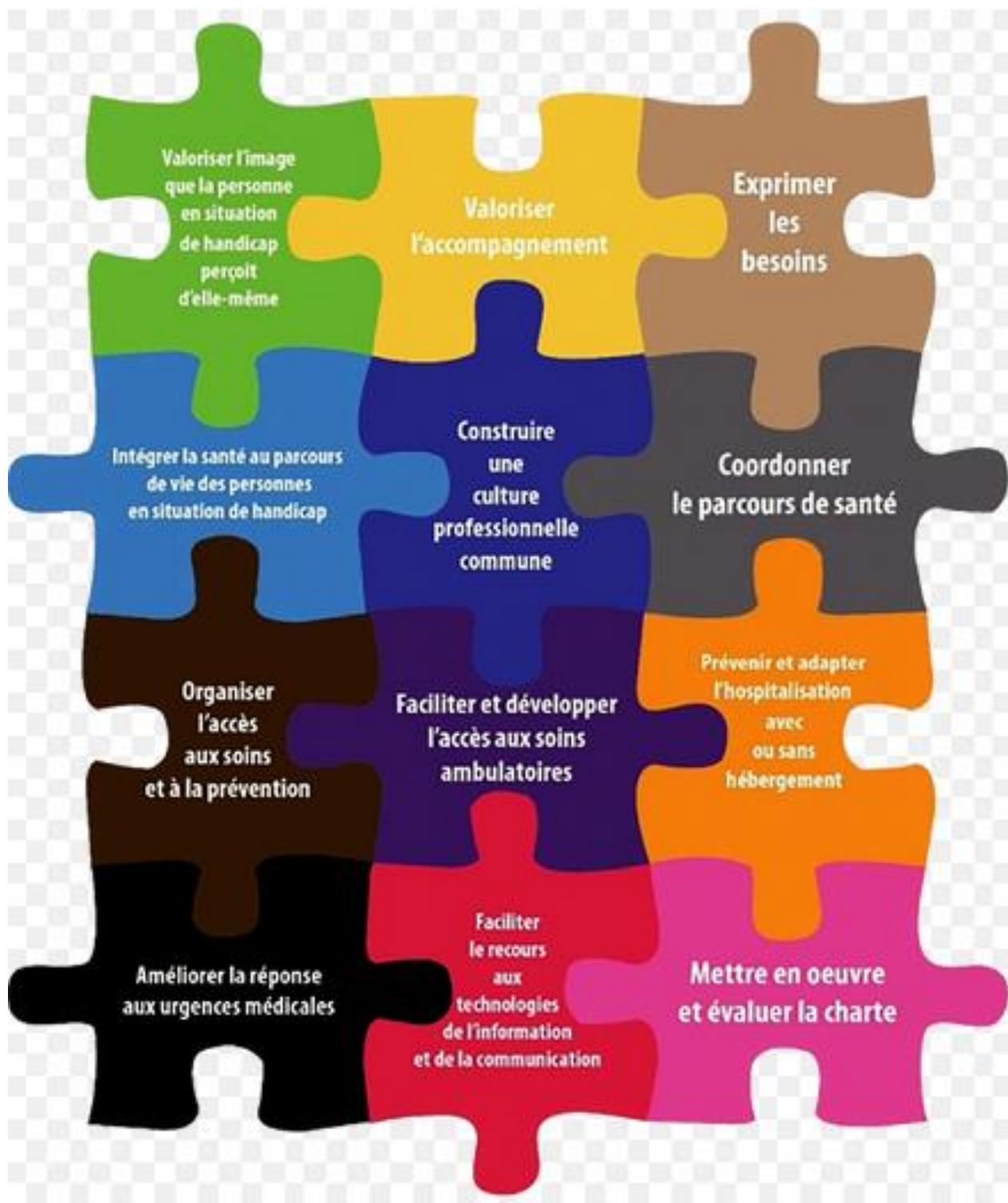
10. Évaluer et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.

RECUEIL DES DONNEES MEDICALES INFORMATISEES



CHARTER ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE EN SITUATION DE HANDICAP ET DE DEPENDANCE

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

AIDE ET SOUTIEN AUX AIDANTS

ECOUTE

Conseils

AIDE ET SOUTIEN AUX AIDANTS

Echanges

INFORMATIONS

Une équipe de
professionnels pour vous
soutenir dans votre rôle
d'aidant.

POUR QUI ?

Vous êtes une personne aidant un proche en perte d'autonomie ayant des troubles de la mémoire, du comportement... Vous vous sentez isolé et parfois démuné. Des professionnels vous proposent de vous informer et vous permettent d'échanger avec d'autres aidants.

Lieu : site de l'ALEFPA,
La Grande Prade,
23300 La Souterraine

Jour : un mardi par mois

Heure : 14h30 à 16h00

Participation gratuite

DANS QUEL BUT ?

- Pouvoir partager vos expériences
- Prendre un moment de pause dans votre accompagnement
- Chercher des réponses aux problèmes rencontrés
- Prendre du recul par rapport à la situation
- Ecouter le témoignage des autres
- Rechercher de nouvelles pistes pour améliorer l'accompagnement

Pour nous contacter :
Cadre de santé : 05.55.89.58.32
Psychologue : 05.55.89.88.29
Mail : aide-soutien@ch-lasouterraine.fr

Centre Hospitalier E. JAMOT
12 avenue Pasteur
23300 La Souterraine